



**Berlin – Conseil de l'eau**

*Anne Le Strat, Présidente d'Eau de Paris*

L'Observatoire Parisien de l'eau (OPE) est une commission extra-municipale créée en 2006 par le Maire de Paris suite à un vœu du Conseil de Paris de juillet 2005. Sa composition et son mode de gouvernance ont été modifiés en 2008 et 2013. Les membres de l'Observatoire exercent cette activité à titre bénévole.

Pensé comme un outil de concertation et de contrôle citoyen sur la politique municipale, l'OPE est informé de toutes les délibérations importantes concernant la gestion de l'eau, sur lesquelles il émet un avis avant leur passage devant le Conseil de Paris. Cela concerne par exemple les rapports annuels d'activités, celui d'Eau de Paris et celui sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et d'assainissement.

Les dépenses nécessaires au fonctionnement sont prévues aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Paris.

**Ouvert à tous afin de permettre aux Parisien-ne-s de s'approprier la gestion de l'eau, d'être informé-es et investi-es.**

**Lieu d'échanges et de débats avec l'ensemble des acteurs de l'eau (citoyens, bailleurs sociaux, associations, syndicats, chercheurs...).**

## Quatre collèges d'experts :

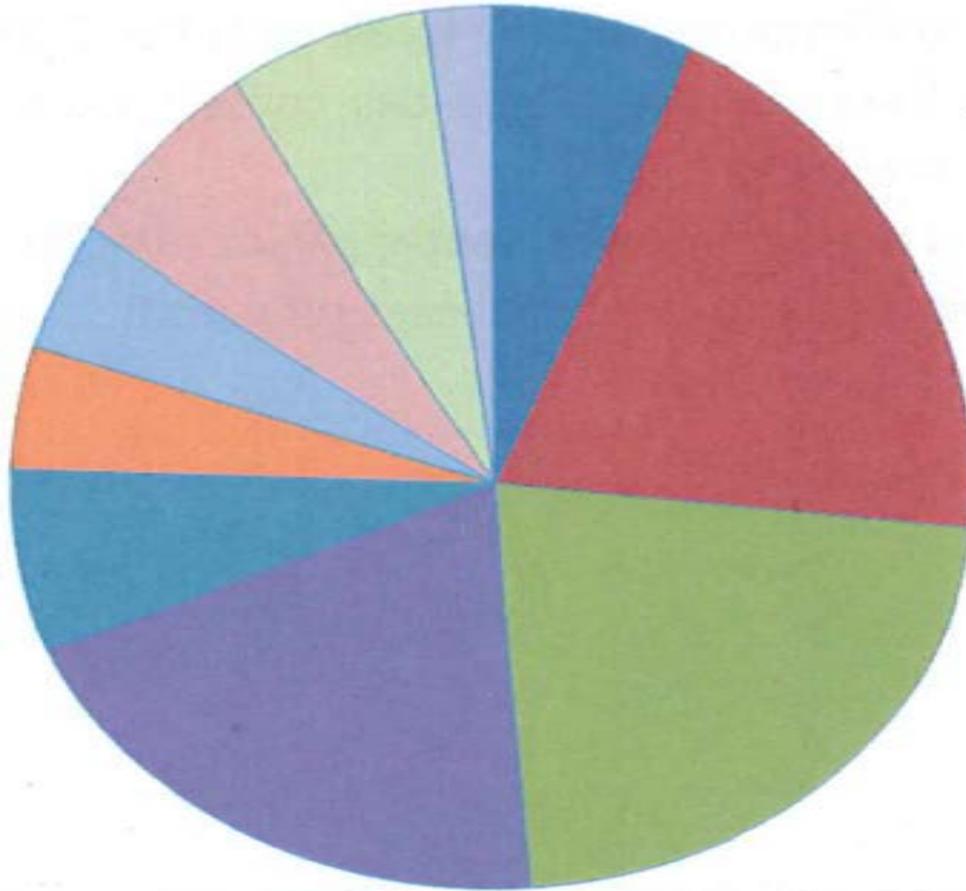
- **Elus parisiens** (*un représentant pour chaque Mairie d'arrondissement et chaque groupe politique du Conseil de Paris*).
- **Représentants des usagers de l'eau** (*association de consommateurs, de locataires, de protection de l'environnement, bailleurs social...*).
- **Acteurs Parisiens et Institutionnels de l'eau, de l'environnement et des affaires sanitaires et sociales** (*Eau de Paris, SIAAP, IIBRBS, AESN, DIREN, ADEME, ARENE, ANAH, Préfecture de police de Paris.....*).
- **Universités ou organismes de recherche spécialistes des questions d'eau et d'assainissement** (*CNRS, INRA...*).

**Président-e** : personnalité extérieure à la Ville de Paris, désignée par le bureau pour trois ans sur la base d'un appel à candidature. Il représente l'Observatoire et dirige ses réunions.

**Bureau** : dix personnes désignées par les membres pour trois ans, assisté par un référent de la Ville de Paris. (*renouvellement : appel à candidatures. Validation en réunion plénière des membres*).

**Principales missions du bureau :**

- Être à l'écoute des demandes des membres
- Veiller à la réalisation des objectifs
- Élaborer le programme d'activités et le budget correspondant et piloter l'exécution
- Choisir le-la représentant-te de l'observatoire au Conseil d'administration d'Eau de Paris
- Etablir l'ordre du jour des réunions



- Universitaires/recherche (3)
- Partenaires de la Ville (Eau de Paris, APC) (9)
- Associations de consommateurs, protection de l'environnement, d'habitants (10)
- Conseillers de quartiers (9)
- Bailleurs sociaux (3)
- Gestionnaires habitat privé (2)
- Elus parisiens (2)
- Services techniques de la Ville (3)
- Autres (3)

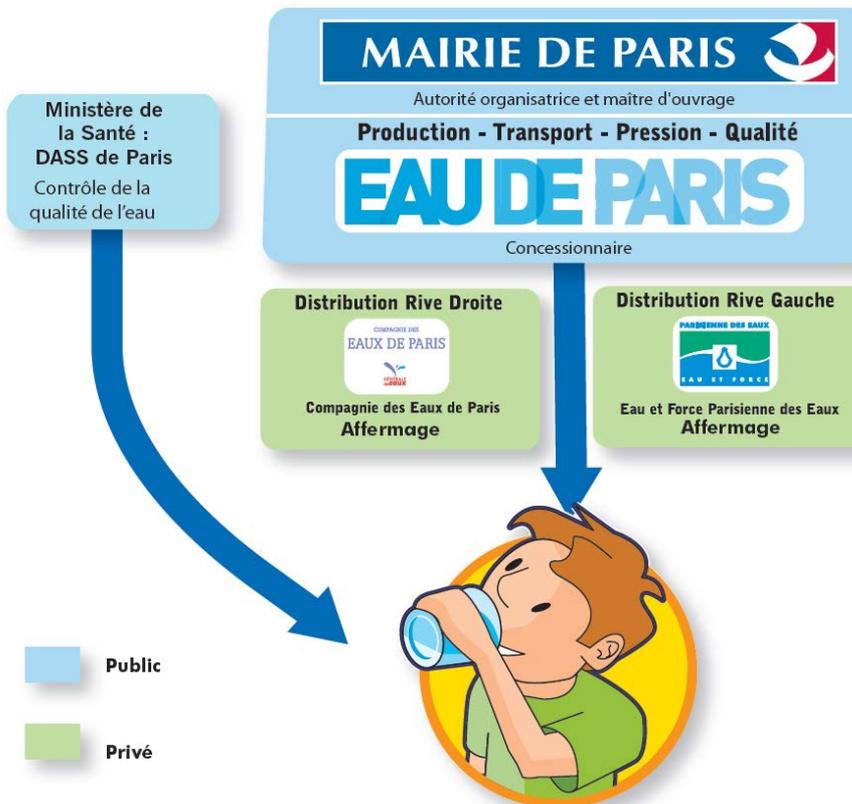
## **Thèmes traités année 2013 :**

- **La tarification de l'eau**
- **Rapport annuel 2012 et solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement**
- **L'éducation à l'eau des plus jeunes, des différentes pratiques des collectivités et acteurs associatifs, et des enjeux associés**
- **La gestion des eaux pluviales en ville: le projet parisien de zonage pluvial**

## Pourquoi une réforme ?

**AVANT le 1<sup>er</sup> Janvier 2010**

Un éclatement des compétences  
Un enchevêtrement des responsabilités



**AUJOURD'HUI**

Des responsabilités clarifiées  
Un interlocuteur unique pour l'utilisateur

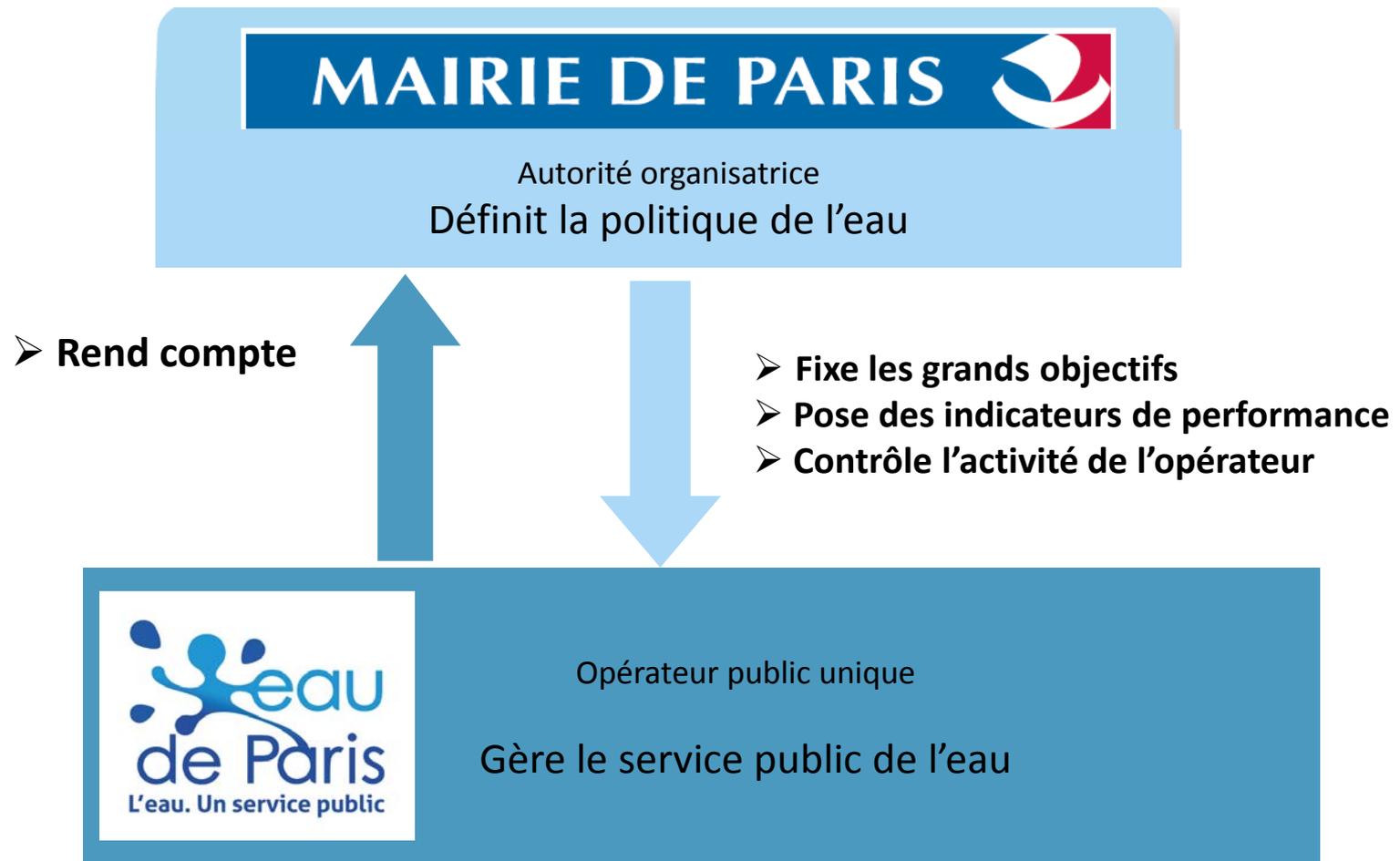


**Eau de Paris : un EPIC (établissement public local à caractère industriel et commercial, doté de l'autonomie financière et la personnalité morale institué) institué pour l'ensemble de la gestion des activités du service public de l'eau parisien (production, transport, distribution).**

## **Pour Eau de Paris, une mission de service public...**

- la protection à long terme des masses d'eau souterraines et superficielles, leur préservation et leur restauration
- la production de l'eau potable
- son transport
- sa distribution
- l'information des usagers
- la gestion des abonnés
- la qualité de l'eau
- l'expertise et la recherche en matière d'eau
- la sécurité de l'approvisionnement de Paris
- la production, le transport et la distribution de l'eau non potable

## Une nouvelle gouvernance Un contrat d'objectifs



Elus-es municipalité Parisienne	Représentants des salariés	Représentants-es de la société civile, d'association et de personne qualifiée
<p><b>Treize</b> représentants-es (dont quatre de l'opposition municipale)</p>	<p><b>Deux</b> (élus du personnel parmi les membres du Comité d'entreprise)</p>	<p><b>Cinq</b>, dont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Un représentant de l'UFC-Que choisir (association d'information, de conseil et de défense des consommateurs réunissant 154 associations locales)</li> <li>•Un représentant de France Nature Environnement (association nationale : groupement de 3000 associations dans les domaines de l'environnement et de la nature)</li> <li>•Un représentant de l'Observatoire Parisien de l'Eau</li> <li>•Deux personnes qualifiées (avec voix consultative)</li> </ul>

### **La gouvernance de la Régie permet :**

- **Un contrôle politique (conseillers de Paris issus de la majorité et de l'opposition)**
- **Un contrôle citoyen (représentants-es de la société civile et des experts)**

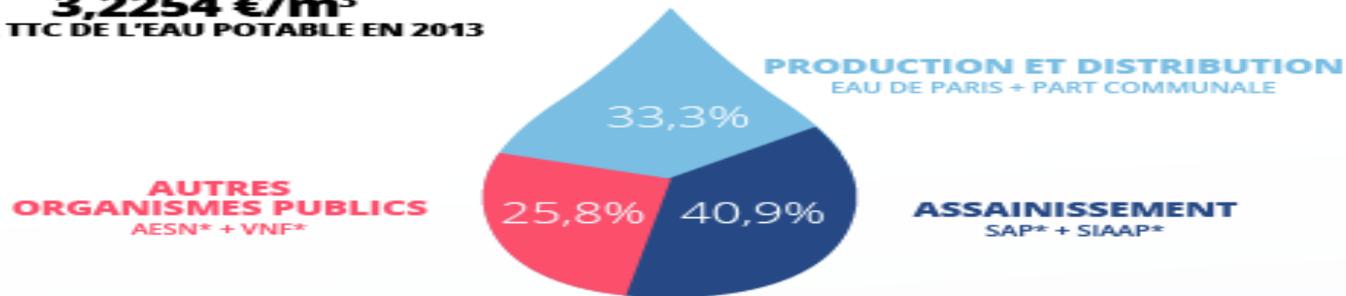
### **Une ouverture aux associations :**

**Le conseil d'administration a créé une commission des partenariats associatifs (coprésidée par deux membres du Conseil) chargée d'examiner les demandes de subventions.**

- ✓ **Chiffre d'affaires (hors redevances) 206 M€**
- ✓ **Effectif total au 31 décembre 2013 : 938**
- ✓ **70 M€/an de travaux d'investissement en moyenne**
- ✓ **187,9 Mm<sup>3</sup> d'eau potable mis en distribution**
- ✓ **48 % en moyenne d'eaux souterraines dans l'alimentation en eau de Paris**
- ✓ **Jour de plus forte mise en distribution de l'année, 22 juillet 2013 : 616 000 m<sup>3</sup>**
- ✓ **Jour de plus faible mise en distribution d'eau potable, 25 décembre 2013 : 387 000 m<sup>3</sup>**

## COMMENT SE DÉCOMPOSE LE PRIX DE L'EAU À PARIS ?

**3,2254 €/m<sup>3</sup>**  
PRIX TTC DE L'EAU POTABLE EN 2013



### PRODUCTION ET DISTRIBUTION

Eau de Paris assure le captage des eaux souterraines, le pompage des eaux de surface, le traitement des eaux, leur transport, leur stockage dans les réservoirs parisiens, puis leur distribution jusqu'aux immeubles. La part communale finance les investissements en matière de distribution d'eau et de solidarité.



### AUTRES ORGANISMES PUBLICS

Les services de l'état, **AESN\*** et **VNF\*** financent les actions de protection de ressource en eau, de lutte contre les pollutions et de modernisation des réseaux.

### ASSAINISSEMENT

La **SAP\*** collecte les eaux usées aux pieds des immeubles et le **SIAAP\*** est chargé de leur transport et de l'épuration avant leur renvoi en milieu naturel.

\* AESN : AGENCE EAU SEINE NORMANDIE  
SAP : SECTION D'ASSAINISSEMENT DE PARIS

SIAAP : SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'AGGLOMÉRATION DE PARIS  
VNF : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE